



## Congé création d'entreprise. Aucune réponse +30j?

-----  
Par eric7577

Bonjour,

Suite à ma demande de congé de création d'entreprise, les 30 jours à la réception de mon courrier sont passés sans aucune réponse de mon employeur. Donc normalement cela vaut accord.

Mais faut il que je leur demande un courrier qui stipule leur accord pour me protéger?

Merci